

Communiqué de presse

L'association NIDAL, agissant au nom de la diaspora palestinienne en France, et l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) poursuivent en justice les discours proférés dans l'espace public français exhortant à la haine et à la discrimination contre les Palestiniens.

Nos deux associations annoncent avoir engagé des procédures judiciaires devant le tribunal correctionnel de Paris, à l'encontre de M. Aurélien Barnouïn (dit « Bernheim »), président d'un *Mouvement des étudiants juifs français* et M. Mickaël Szerman, conseiller municipal de Charenton-le-Pont, pour leurs propos publics abjects et dégradants visant les ressortissants gazaouis et rejaillissant sur l'ensemble des Palestiniens, tenus respectivement à la télévision et sur les réseaux sociaux dans le prolongement de la récente décision (11 juillet 2025) par laquelle la Cour nationale du droit d'asile a jugé que les ressortissants palestiniens originaires de la bande de Gaza et non protégés par l'ONU peuvent se voir accorder le statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951, en raison de la persécution à laquelle ils sont soumis par les forces armées israéliennes qui contrôlent une partie substantielle de ce territoire

Ces propos d'une extrême virulence, par lesquels leurs auteurs, président d'association pour l'un, élu de la République pour l'autre, s'emploient à inférioriser et à stigmatiser le peuple palestinien, en le présentant comme issu de « *cultures arriérées* » ou comme animé d'intentions hostiles à l'égard de la France, relèvent de la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, et, pour certains, de l'injure publique en raison de l'origine.

Alors que le génocide à Gaza dure depuis maintenant deux ans, et que les voix des peuples s'élèvent dans le monde entier pour imposer des sanctions à Israël, la diffusion de tels propos, relevant d'un racisme fait de cruauté, de bêtise et de hargne, participe à la déshumanisation du peuple palestinien et vise à justifier les crimes commis à son encontre.

Dans la continuité de cette action, et fidèles aux statuts de nos associations et à notre engagement contre toute forme de racisme et pour la justice, nous affirmons que nous saisissons la justice pour faire appliquer le droit chaque fois que des actes délictueux de cette nature seront commis.

Contact presse :

- Shadi, administrateur NIDAL 0659951195
- Maître Laurent Pasquet-Marinacce 01 45 48 11 00



UNION JUIVE FRANCAISE POUR LA
PAIX
سي من أجل السلام الاتحاد اليهودي الفر